

teurs la coopération et le recours, pour le règlement des différends, à des règles définies. Nous viserons essentiellement à obtenir des résultats concrets en matière de réduction et d'élimination des entraves aux échanges. Nous unissons également nos efforts, au sein de l'Organisation mondiale du commerce, afin d'ouvrir de nouveaux marchés et d'accroître la prospérité.

Outre l'approche commune entre l'Union européenne et le Canada dans la lutte contre les embargos secondaires, nous oeuvrerons ensemble dans le cadre du plan d'action pour éviter l'unilatéralisme et l'application extra-territoriale des lois.

Afin d'assurer de longues perspectives d'avenir à nos relations bilatérales, nous convenons de mettre particulièrement l'accent sur les liens entre les personnes qui jettent un pont par dessus l'Atlantique. Afin de renouveler nos liens fondés sur des cultures et des valeurs partagées, nous encouragerons les contacts entre nos citoyens, à tous les niveaux, particulièrement au sein de la jeunesse. Nous éliminerons également les obstacles inutiles existant entre les personnes, en facilitant les contacts entre nos hommes et nos femmes d'affaires respectifs et en leur permettant d'identifier plus facilement les nouveaux débouchés commerciaux.

Reconnaissant l'impact que les technologies de l'information ont eu sur le progrès scientifique, nous adopterons de nouvelles mesures imaginatives afin de renforcer la collaboration dans le domaine de la science et de la technologie. Conscients des nouvelles réalités de la mondialisation et de la société naissante de l'information, y compris des perspectives permettant d'accroître la prospérité, nous coopérerons dans le développement de stratégies d'information et de

communication qui respectent la diversité culturelle et linguistique.

Afin de veiller à ce que nos représentants élus restent attachés et sensibles aux nouveaux courants de nos relations empreintes de dynamisme, nous promouvoir activement les contacts sur les questions d'intérêt commun entre nos parlementaires, ainsi qu'entre nos jeunes, nos artistes et nos créateurs.

En vue d'atteindre nos objectifs communs, nous adoptons ce jour la présente déclaration politique commune et son plan d'action commun visant à renforcer notre coopération bilatérale. Ces documents n'ont pas d'incidence sur la position juridique de la Communauté européenne, de ses États membres ou du Canada et ils ne préjudicient pas non plus aux positions juridiques respectives du Royaume d'Espagne et du Canada dans l'affaire de la compétence en matière de pêcheries soumise à la Cour internationale de justice. Le plan d'action est fondé sur nos valeurs communes qui constituent la source de notre force dans de si nombreux domaines. Nous nous engageons à partager ces valeurs et leurs effets bénéfiques avec d'autres pays qui peuvent solliciter notre coopération et notre soutien. À cet égard, nous envisagerons avec les États-Unis une approche trilatérale, cas par cas, de certains domaines relevant du plan d'action commun.

Alors que nos relations continuent à évoluer dans un cadre dynamique, nous sommes prêts à relever de nouveaux défis et à saisir de nouvelles opportunités en mettant à jour et en modifiant notre programme d'action commun afin de répondre aux besoins futurs.

FAIT à Ottawa, en deux exemplaires, ce 17^{ème} jour de décembre 1996, en langues française et anglaise, chaque version étant également valide.